

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION 2025 POUR L'ANNÉE 2024

ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

24

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION 2025 POUR L'ANNÉE 2024

Commission de gestion 2025 pour l'année 2024

Organisation de la commission

Membres :

Christine Leu Métille, Présidente et rapportrice
Sylvianne Ashdown
Josik Ineichen
David Millet
Laurent Mudry
Manuela Rottet
Denis Villars

Suppléants :

Didier Brocard
Delani Décoppet
Sébastien Deriaz
Fabio Garcia

La commission s'est réunie comme suit :

- Réunion constitutive :
 - Mardi 28 janvier 18h00 – 19h00
- Réunions de préparation des questions et de documents complémentaires :
 - Jeudi 13 février 18h30 - 20h30
 - Mardi 25 mars 18h30 – 20h30
 - Samedi 5 avril 10h00 – 13h00
 - Samedi 12 avril 13h30 – 15h30
 - Mercredi 23 avril 19h00 – 22h00 (1^{ère} partie rapport CoGes)
- Auditions par dicastère (environ 1h30 par audition – 2h de séance) :
 - Mercredi 9 avril : Tourisme + Administration générale et finances / Travaux et environnement
 - Jeudi 10 avril : Urbanisme et mobilité / Ecoles et sécurité
 - Mardi 22 avril : Réseaux et énergie / Bâtiments et gérances
 - Jeudi 24 avril : Cohésion sociale
- Visite des domaines :
 - Samedi 26 avril
 - Jeudi 8 mai 14h00-15h30 - visite RC_Plast / LEO
- Finalisation observations, vœux et remarques avant transmission à la Municipalité
 - Mardi 6 mai 18h30 - 21h00
 - Mardi 13 mai 18h30 - 20h00
- Rencontre Municipalité - CoGes
 - Lundi 19 mai 19h00
- Commentaires aux réponses de la Municipalité
 - Mardi 10 juin 18h30 - 20h30

Préambule

La Commission de gestion (CoGes) a travaillé dans un premier temps en passant en revue les décisions, communications et interventions faites lors des séances du Conseil communal 2024 et sur la base du rapport CoGes24 sur l'année 2023. Elle a ensuite pu prendre connaissance du rapport de gestion 2024 qui lui a été transmis 2 semaines avant la date butoir, ce qui a été très apprécié par la commission.

La commission a procédé aux auditions des 7 dicastères en présence de leurs responsables et des chef.fes de service afférents. La CoGes remercie l'ensemble des partenaires - Municipalité, Chef.fes de service, Déléguée culture/tourisme et Responsable de la police administrative, pour le climat constructif dans lequel ces échanges se sont déroulés.

Les éléments de gestion discutés portant sur l'exercice 2024 ont été analysés pour comprendre tous les aspects des faits donnant lieu à des questions et ainsi mieux se prononcer quant à la qualité de la gestion quotidienne ou lors d'évènements extraordinaires. Les documents complémentaires demandés par la CoGes ont été fournis ou pu être consultés avec une bonne réactivité tant de la part du greffe, de la Municipalité que des membres de la CoGes.

Deux thèmes transversaux ont été retenus : le traitement des dépenses et le respect des procédures mises en place selon la directive municipale, ainsi que l'implication des dicastères dans la mise en œuvre du PECC (Plan Energie et Climat communal).

Un travail de coordination a été réalisé entre la Commission des finances (CoFin) et la CoGes pour éviter des doublons de part et d'autre.

La Municipalité a relevé le bon climat de travail qui règne tant au sein de son collègue qu'au sein de l'administration qui a retrouvé un calme, permettant aux différents dicastères de travailler - certes souvent en flux tendu, parfois sous pression lors d'imprévus - mais dans un climat de respect et de bonne collaboration.

Comme à l'accoutumée, le présent document suit l'ordre des dicastères selon le rapport de gestion de la Municipalité. Pour chaque section, on rappellera que :

- les observations impliquent une réponse et une action de la Municipalité et supposent un suivi lors des prochains exercices
- les vœux demandent une réponse de la Municipalité
- les remarques n'attendent pas de réponse de la Municipalité.

Vœu 0.1

La CoGes apprécie la présence de tableaux et de statistiques, en particulier montrant l'évolution de ces dernières années. Malheureusement, par manque de place, ces éléments se retrouvent très réduits et offrent une faible résolution. La Commission suggère d'étudier une solution pour améliorer la lisibilité des graphiques.

Un travail d'amélioration a déjà été fait dans le présent rapport. Une réflexion supplémentaire sera menée afin d'améliorer la lisibilité des graphiques.

Vœu 0.2

La Commission de gestion relève la qualité générale du rapport de gestion de la Municipalité. Elle a apprécié que les dicastères Administration et finances, Cohésion sociale et tourisme et Bâtiments et gérances aient apporté réponses ou précisions aux observations formulées en 2024 directement dans le rapport de gestion. Le travail de suivi a ainsi été grandement facilité. La Commission invite à reproduire ce schéma pour les années à venir et cela pour l'ensemble des dicastères.

Le travail de suivi a d'ores et déjà été demandé à tous les dicastères mais certains points n'ont tout simplement connu aucune évolution durant l'année écoulée. Cette manière de procéder sera reconduite pour les prochains rapports de gestion.

Remarque 0.1

Dans le cadre de son mandat, la CoGes s'est intéressée de manière transversale à la gestion des dépenses courantes allant de la commande, à la livraison et à leur validation. La plupart des dicastères citent la directive municipale qui règle les limites d'autonomie du service ou de la municipalité. Le suivi incombe principalement aux chef.fes de service qui ont accès à l'état des rubriques budgétaires qui les concernent, mais le service des finances signale également lorsque les dépenses sont proches des limites fixées par le budget.

Le syndic vise toutes les factures, déjà contrôlées par les services et par le secteur financier pour libérer les versements.

Remarque 0.2

La prise en compte du PECC dans la gestion quotidienne a été abordée lors de chaque dicastère. Sans surprise, la CoGes remarque que la majorité des dicastères sont impliqués par la nature même de leurs missions dans ce projet transversal, alors qu'un dicastère a manifesté une absence d'intérêt. Plus étonnant toutefois a été le regret d'un dicastère de n'être pas suffisamment associé à la démarche malgré l'affirmation contraire du dicastère pilote.

1. Administration générale et finances et tourisme/culture : MM. Antonio Vialatte et Eric Beauverd, Mmes Dominique Léglise, Nathalie Gigandet et Annick Voirol

La Commission de gestion remercie M. le Syndic, la Municipale et les responsables des services pour la qualité des échanges qui ont eu lieu au cours de l'audition.

La première partie a été consacrée au tourisme pour comprendre la nouvelle répartition des tâches entre l'ADNV et la commune. L'effort financier de Grandson est nettement augmenté pour correspondre à l'effort des autres centres régionaux touristiques. L'efficacité du positionnement régional pour Grandson doit encore être analysé, car pour l'instant, la période offre trop peu de recul pour une appréciation fondée. La communication de l'ADNV sur les efforts régionaux de positionnement touristique s'est améliorée et se fait à intervalles réguliers. Le positionnement thématique de Grandson s'appuie principalement sur le Château, le lac et les alpages, mais aussi sur le patrimoine, la gastronomie et les campings.

La réorganisation du service financier donne entière satisfaction et doit permettre de mener à bien la grande bascule du plan comptable (de MCH1 à MCH2) ainsi que la planification financière basée sur le bouclage des comptes 2024. Celui-ci devrait être plus réaliste, donc sans revenus extraordinaires, et offrir une meilleure base sur la capacité financière réelle de la commune à gérer ses charges et ses investissements futurs.

Sur le plan RH, il était nécessaire pour la CoGes de bien comprendre l'entier de l'affaire concernant le licenciement du chef de service des bâtiments et gérances intervenu en 2023, puisque lors de l'examen de la gestion 2023, une procédure judiciaire était toujours pendante, rendant impossible la vision complète de la situation et l'accès à certains documents.

Comme promis lors du traitement du rapport de l'année précédente par la Municipalité, la Commission a pu adresser toutes les questions concernant ce long épisode et obtenu la documentation pertinente y relative, puisque la conciliation s'est réglée devant le Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois le 25 septembre 2024 pour solde de tout compte.

L'ensemble de ces informations ainsi que les réponses fournies par la Municipalité permettent à la Commission de porter un regard sur la décision de se séparer de ce collaborateur, sur l'accord judiciaire intervenu ainsi que sur la gestion du point de vue RH de cette affaire.

La Commission, sur la base des informations fournies, approuve la façon dont l'affaire a été gérée ainsi que la décision de la Municipalité de procéder au licenciement de l'ancien chef de service, ainsi que la conclusion judiciaire de cette affaire. Elle salue en particulier la réelle pesée d'intérêts entre poursuivre le procès pour faire valoir son point de vue ou mettre un terme à la situation conflictuelle. Le dénouement a contribué au réel soulagement des partenaires impliqués et a permis au service et à la Municipalité de se projeter vers l'avenir.

Observation 1.1

La CoGes constate que des situations de surcharge surviennent régulièrement pour différentes raisons (accidents, maladies, dysfonctionnements, etc.). Elle craint que la répétition de tels épisodes entraîne des situations d'épuisement de collaborateurs. Elle souhaite que ces situations fassent l'objet d'une attention et d'un suivi particuliers pour éviter des absences prolongées dues à des niveaux de stress élevés.

La Municipalité ainsi que les ressources humaines sont pleinement conscientes de la problématique soulevée par la CoGes. Cette question de la surcharge de travail est prise au sérieux et fait déjà l'objet d'une attention particulière. Cela dit, il est parfois difficile d'identifier

ces situations de manière précoce, car chaque collaborateur dispose de son propre seuil de tolérance au stress et à la charge de travail, rendant l'évaluation subjective et complexe.

Il est vrai que l'absence d'un collaborateur, qu'elle soit ponctuelle ou prolongée, entraîne bien souvent un report de certaines de ses tâches sur les collègues, générant ainsi un effet domino. Ce phénomène est particulièrement difficile à éviter dans une commune de notre taille, où les effectifs sont limités et ne permettent malheureusement pas de prévoir des doublons pour chaque poste.

Malgré ces contraintes, les tâches quotidiennes doivent être assurées, ce qui peut accentuer ponctuellement la pression sur certains services. La Municipalité partage les préoccupations exprimées par la CoGes concernant le risque d'épuisement professionnel, et s'engage à renforcer le suivi des situations à risque. Une attention particulière sera portée aux cas de surcharge récurrente, afin d'agir en amont autant que possible et de limiter les absences prolongées dues à un stress chronique. Le concept de personne de confiance a été mis en place en avril 2025 et une sensibilisation de l'ensemble du personnel a eu lieu en séance plénière par notre mandataire externe. De plus, en mai 2025, une enquête de satisfaction a été adressée à l'ensemble des collaborateurs.

Vœu 1.1

Le personnel travaillant le plus souvent avec les données sensibles (comme le contrôle des habitants ou les impôts) suit régulièrement des formations proposées par le canton sur la protection des données. Comme indiqué, l'apparition de l'IA dans le quotidien va augmenter les risques dans le traitement des données par la commune.

La CoGes invite la Municipalité à être attentive à l'intégration de ces nouveaux outils dans le quotidien professionnel et à prendre le cas échéant les mesures adéquates, passant notamment par une sensibilisation du personnel le plus concerné.

Dans le cadre de l'augmentation croissante de l'intelligence artificielle dans les outils du quotidien, la Commune de Grandson a collaboré avec l'Union des Communes Vaudoises (UCV), la Ville d'Yverdon-les-Bains ainsi que d'autres partenaires pour publier deux brochures de sensibilisation à l'IA, avec un accent particulier sur la protection des données sensibles.

La première brochure s'adresse à l'ensemble des collaborateurs potentiellement intéressés à utiliser l'IA dans leur activité professionnelle. Elle vise à fournir un socle d'informations claires sur les usages pertinents, les bonnes pratiques à adopter ainsi que les risques associés, notamment en matière de sécurité des données.

La seconde brochure est destinée à la Municipalité et a pour objectif de l'accompagner dans la définition d'une stratégie progressive d'introduction de l'IA dans l'administration communale.

Les documents susmentionnés ont déjà fait l'objet d'un envoi à chaque collaborateur. La Municipalité entend rester vigilante quant à l'intégration de ces nouveaux outils et, le cas échéant, prendre les mesures adéquates, notamment en proposant une formation des principaux utilisateurs.

Vœu 1.2

La CoGes est satisfaite de savoir que la mise à jour des informations spécifiques à Grandson sur les bornes interactives ne génère pas de travail supplémentaire, puisque le transfert est automatisé par rapport à la mise à jour du site Internet. Elle s'interroge sur la pertinence du relais des informations générales et se réjouit de connaître après une année complète de d'installation (prochaine CoGes) l'usage effectif de ce nouvel outil et son utilité.

La CoGes invite la Municipalité à procéder à un bilan au terme de la première année de fonctionnement, par exemple par le biais d'un questionnaire de satisfaction.

L'utilité des écrans est d'ores et déjà confirmée, puisqu'ils sont appelés à remplacer progressivement les supports physiques d'affichage public. Ils permettent une diffusion plus rapide des décisions du Conseil, tout en réduisant significativement le temps d'affichage à la charge des ASP. La mise en place d'un questionnaire de satisfaction ne semble toutefois pas être l'option d'évaluation la plus pertinente. En revanche, notre agence de communication sera sollicitée pour étudier la possibilité de recueillir des statistiques d'utilisation via Google Analytics.

Vœu 1.3

La CoGes a pris connaissance du contrat conclu avec la SPAA pour améliorer la gestion de la sécurité du personnel dans le cadre de son travail. Elle se demande si l'ACRG qui a également ce but principal dans ses statuts pour ses membres, dont Grandson, est associée à cette démarche pour éviter les éventuels doublons.

Le SPAA ne se limite pas à renforcer la sécurité du personnel dans l'exercice de ses fonctions ; c'est également un partenaire de formation qui répond à nos besoins spécifiques en proposant des formations certifiantes et des permis officiellement reconnus. Par ailleurs, le SPAA joue un rôle essentiel en tant que garant, auprès de nos assureurs, du respect de notre politique en matière de sécurité et de santé au travail. Il n'y a donc aucune redondance, et l'ACRG reste mobilisable en cas de besoins particuliers.

Remarque 1.1

La commission a pris bonne note du nouveau formulaire d'entretien de collaboration des collaborateurs. Elle se réjouit, selon les éléments portés à sa connaissance lors des auditions, qu'il facilite la détection des éventuelles surcharges ou insatisfactions ainsi que des souhaits de formation continue.

2. Urbanisme et mobilité : M. Olivier Reymond et M. Carlos Castro

La Commission de gestion remercie les deux personnes présentes pour leur disponibilité et les réponses fournies aux questions envoyées au préalable et spontanées.

La CoGes a constaté que le rapport du dicastère était relativement succinct alors que certains projets revêtent une grande importance pour le développement de la commune. Il est fait état d'une forte augmentation des oppositions et des questionnements des habitants à divers titres qui pourraient appeler des changements dans l'organisation, comme ce fut le cas avec la création du poste de déléguée à la durabilité qui soutient le service, notamment dans sa participation au PECC.

Selon les dires des personnes auditionnées, les absences prolongées, mais prévues du chef de service, ont été maîtrisées pour ce qui concerne la gestion courante.

La CoGes s'est penchée sur les projets en cours, en particulier les aspects de la mobilité et des demandes de modération de trafic, mais aussi des collaborations au niveau régional, comme l'établissement du Projet d'agglomération (AggloY) 5^e génération et le Plan directeur régional des zones d'activité (PDRZA).

Elle s'est aussi penchée sur la gestion des jardins familiaux où le dicastère de l'urbanisme n'est pas le seul intervenant, la gestion de l'eau étant sous la responsabilité de Réseaux et énergies alors que la facturation échoit au dicastère Administration et Finances.

Elle se réjouit de l'annonce que le PaCom est revenu de la consultation cantonale avec peu de remarques, entraînant apparemment de modestes adaptations.

Enfin, il est constaté une certaine frustration dans le traitement, donc l'avancement des dossiers dont la durée s'allonge constamment que ce soit en raison d'oppositions ou de législations qui évoluent et se complexifient. C'est un dicastère qui est peu souvent remercié dans son travail.

Observation 2.1

Il est relevé que de nombreux échanges ont eu lieu en 2024 avec des parties prenantes qui ne partagent pas - ou plus - les intentions inscrites dans le Plan d'affectation Place du Château adopté par le Conseil communal en 2013. Cette situation incite la Municipalité à trouver des pistes pour répondre à un besoin d'évolution de la Place du Château, en considérant l'ensemble des besoins (vitalité du centre, attractivité touristique, offres en stationnement, qualité urbaine, etc.). La CoGes invite la Municipalité à procéder à une analyse de l'impact financier de cette modification d'approche.

La Municipalité procède systématiquement à une pesée d'intérêts, y compris sur le plan financier, lorsqu'elle est amenée à prendre des décisions stratégiques. S'agissant de la Place du Château, la réflexion en est actuellement au stade prospectif. Cette phase exploratoire permettra de déterminer s'il y a lieu, ou non, d'envisager une modification effective de l'approche actuelle.

Observation 2.2

En 2024, la CoGes avait émis le vœu d'une information systématique du Conseil quant au travail et sujets traités par la Commission consultative d'urbanisme. Il avait été répondu que l'information du nombre de préavis serait inscrite dans les prochains rapports de gestion. La CoGes invite à mettre en place cet engagement.

La Commission consultative d'urbanisme a été sollicitée à cinq reprises en 2024. Les préavis émis sont destinés à la Municipalité afin de l'assister dans sa prise de décision. Conformément à l'engagement pris, cette information sera désormais intégrée de manière systématique dans les prochains rapports de gestion.

Observation 2.3

L'avis du dicastère quant au PECC diverge fortement de celui émis par le responsable de la coordination de celui-ci. Le dicastère Urbanisme et mobilité est invité à renseigner les actions du PECC relevant de sa compétence (PECC, annexe 4, ch. 16).

Voici la liste des différentes actions entreprises par le service de l'Urbanisme et de la mobilité dans le cadre du PECC, en collaboration avec le service de la Sécurité publique.

- Un plan de mobilité douce est en cours de réalisation (PECC 16.1)
- L'itinéraire piéton sécurisé à la Rue Jean-Lecomte a été mis en attente pour le moment (16.2).
- La validation du réaménagement de la RC401 sera soumise au Conseil en 2025. (16.3)
- Les stations de vélos en libre-service n'ont pas été réalisées par manque de moyens financiers. (16.4)
- Deux racks à vélos ont été posés à côté du kiosque des Tuileries et vers le terrain de football des Tuileries. Les autres sont soit inclus dans des projets de réaménagements plus larges, soit seront mis en œuvre de manière concertée au travers du plan de mobilité douce. (16.5)
- L'installation de bancs publics dépend plus de la Voirie que du service de l'Urbanisme et de la mobilité. Cela sera corrigé pour la prochaine mise à jour du PECC. (16.6)
- Le projet de la Place du Château suit son (long) cours. (16.7)
- La réalisation d'abribus est bien plus onéreuse que les chiffres articulés dans le PECC. La mise aux normes d'un seul côté de l'arrêt de bus de la gare a en effet coûté plus de CHF 100'000.-. Dès lors, il convient de réaliser la mise aux normes de ces infrastructures dans le cadre de projets plus larges, permettant des économies d'échelle. En outre, les réaliser avant lesdits grands projets risquerait d'entraîner d'importants gaspillages financiers, car les arrêts seraient susceptibles d'être ensuite déplacés. Aujourd'hui, l'arrêt de bus des Tuileries va être mis aux normes dans le cadre du projet Accès nord. Les arrêts de bus de Corcelettes viennent d'être rénovés dans le cadre du chantier de la DGMR. Les différents arrêts de bus du Repuis seront déplacés, et regroupés directement sur la rue de Neuchâtel dans le cadre du projet Liaison MD Château Borné-Nau. Les arrêts de bus de la Place du Château seront quant à eux refaits en même temps que ladite place. (16.8)

Concernant l'assainissement phonique des routes communales, il sera effectué dans le cadre des projets susmentionnés et en étroite collaboration avec le service des énergies, des questions d'infrastructures souterraines devant également être prises en compte lors de ces importants chantiers. (16.9)

Observation 2.4

La gestion des jardins familiaux est jugée chronophage par le dicastère. Celui-ci et la Municipalité sont invités à mener une réflexion afin de gagner en efficacité dans la gestion de ces parcelles.

Une réflexion sur la gestion des jardins familiaux à moyen et long termes sera engagée par les dicastères concernés, en concertation avec la Municipalité. Cette démarche portera également sur l'éventualité d'un changement de modèle, notamment en ce qui concerne les formes d'exploitation, afin de mieux répondre aux besoins actuels et futurs.

Observation 2.5

A la question de la CoGes de comprendre comment le dicastère appliquait l'article 8 du règlement communal sur l'utilisation des parcelles communales « Jardins familiaux » concernant le « traitement prioritaire aux demandes des ménages à revenu modeste », le dicastère a répondu ne pas connaître cette disposition. La CoGes recommande l'application du règlement en vigueur.

La disposition de l'article 8, relative à la priorité aux ménages à revenu modeste, n'a jamais été appliquée, notamment pour des raisons de secret fiscal ; le service estime qu'il manque une base légale pour contrôler le revenu des éventuels locataires, raison pour laquelle ce contrôle n'a pas été effectué jusqu'ici. À ce jour, le seul critère vérifié pour les personnes en liste d'attente est leur lieu de résidence, afin de s'assurer qu'elles ne sont pas propriétaires d'une villa avec terrain. Cet élément fera partie de la réflexion plus globale citée à l'observation 2.4.

Vœu 2.1

Afin de retrouver un certain optimisme dans le travail quotidien, la CoGes suggère d'explorer toutes les possibilités de formation continue afin de développer de nouveaux outils utiles à la bonne marche du service, à l'image du diplôme obtenu par la déléguée communale au développement durable.

Malgré la complexification des procédures et l'augmentation des oppositions, le service reste pleinement engagé et optimiste. Une réorganisation interne a été mise en place en fin d'année pour renforcer l'efficacité face à ces enjeux. La formation continue, la veille légale et l'optimisation des processus sont au cœur des préoccupations quotidiennes, dans un esprit d'adaptation permanente. Le Chef de service est par ailleurs actif dans plusieurs réseaux professionnels, notamment l'Union des Communes Vaudoises (UCV), où il dispense des formations, ainsi que l'association asso-Géocity.ch, qui développe une plateforme numérique collaborative pour le traitement des permis de construire.

3. Cohésion sociale et tourisme : Mme Nathalie Gigandet

La Commission de gestion remercie la Municipale pour les éléments complémentaires fournis lors de l'audition. La partie « tourisme » ayant été abordée lors de l'audition conjointe avec Mme Voirol, ce sont principalement les autres missions du dicastère qui ont été traitées.

Celles-ci sont souvent organisées en intercommunalités, comme l'accueil de jour, mais aussi la gestion forestière, toutefois les réponses ont été fournies avec clarté et enthousiasme, témoignant d'une bonne connaissance et maîtrise du travail de ces associations.

La CoGes s'est notamment intéressée à l'évolution des structures d'accueil, tant collectives que familiales, à la stabilité du personnel et à la prestation du restaurant scolaire.

Pour les forêts, il était intéressant de comprendre l'organisation du groupement forestier ainsi que les premiers effets de la nouvelle collaboration avec l'Association de la Grande Cariçaie.

Le travail de réflexion pour la révision du Plan de gestion communal des forêts 2012-2026 a déjà commencé avec deux inventaires en cours menés par des experts mandatés par le canton. Tout l'enjeu sera d'identifier les essences à planter, car l'épicéa est déjà bien fragilisé par l'augmentation des températures et la sécheresse qui en découle.

La CoGes a pris connaissance du bilan très satisfaisant de la première saison du nouveau garde-port, personnalité au contact facile, polyglotte et ayant à cœur de soigner cette infrastructure sportive contribuant au rayonnement de la commune.

Observation 3.1

La nouvelle répartition de la promotion touristique entre l'ADNV et la commune a besoin d'être testée sur un temps plus long avant de pouvoir en dresser un bilan complet. La CoGes recommande à la Municipalité d'utiliser au maximum la plate-forme de promotion régionale de l'ADNV à laquelle elle apporte une contribution significative afin d'éviter de devoir assumer ce travail au niveau local et de surcharger la déléguée au tourisme (0,1 ETP consacré à cette tâche).

Pour rappel, le nouveau concept « Tourisme 24 », mis sur pied par l'ADNV, remet aux communes la responsabilité de la promotion touristique locale et régionale ; l'ADNV, pour sa part, se charge de faire rayonner la région, dont fait partie Grandson, sur l'extérieur. La Municipalité a à cœur d'utiliser cette plateforme de façon efficiente et rationnelle, mais elle souligne que ce qui paraît sur le site de l'ADNV en lien avec Grandson est, pour une grande part, le fruit du travail en amont de la déléguée au tourisme. De plus, la Municipalité encourage régulièrement les sociétés locales à adresser directement à l'ADNV leur manifestation et à compléter l'agenda en ligne.

La Municipalité sera attentive à ne pas surcharger la déléguée au tourisme en matière de communication afin de préserver son enthousiasme et sa qualité de travail.

Vœu 3.1

Malgré la diminution de 5 places d'accueil préscolaire (application des normes à Champagne en raison d'une surface d'accueil insuffisante), il est réjouissant de constater que la prestation offerte à la population a pu globalement être maintenue, notamment en raison de l'augmentation du nombre d'heures d'accueil. Toutefois, la CoGes renouvelle - cette fois-ci sous forme de vœu - sa demande que Grandson, au travers du RAdEGE, mette tout en œuvre pour encourager le plus possible la réalisation du projet de structure d'accueil pré-scolaire par une commune partenaire du RAdEGE.

La Municipalité comprend le vœu de la CoGes et, par la voix de son membre au CODIR du RAdEGE et celui de son délégué à l'AG, soutiendra le développement et la création de futures places d'accueil préscolaire.

Vœu 3.2

La CoGes a pris note des orientations en termes de type et de qualité d'accueil données par la Municipalité pour ses deux campings et recommande de faire un suivi méthodique du nombre de places dédiées aux places de saison d'une part et aux touristes de passage d'autre part.

La demande de la CoGes de veiller à renforcer le tourisme de passage va dans le sens de la volonté de la Municipalité ce qui la réjouit. Ce travail est en cours depuis 3 ans. C'est dans cette perspective que la Municipalité collabore avec le nouvel exploitant du camping du Pécos. Cela deviendra effectif au terme du bail actuel.

4. Réseaux et énergie : Mme Evelyne Perrin et M. Laurent Thiémond

La Commission de gestion remercie les deux protagonistes de cette audition de la qualité du rapport fourni et de la totale disponibilité aux questions posées.

Des explications complémentaires ont été fournies notamment en ce qui concerne la partie « eaux » (panne du réservoir, accident de la SAGENORD, amélioration du taux de chlorothalonil, planning pour le nouveau réservoir).

Pour la partie « épuration », il était important de comprendre les raisons du licenciement du responsable STEP et réseau d'assainissement. La CoGes remercie de la transparence et - plus important - de la cohérence de cette décision au vu des faits rapportés. La confiance et la collaboration sont des éléments indispensables, surtout dans les professions où les urgences sont monnaie courante et où le travail n'est pas toujours « glamour ».

La mise en œuvre de la STAP a nécessité plusieurs ajustements et la CoGes est satisfaite de savoir que le travail fourni par le personnel technique de Grandson a été dûment rétribué par l'AIERG selon les tarifs en vigueur entre celle-ci et la commune. Pour certains travaux d'ajustement, c'est la garantie des prestataires du projet qui a été actionnée.

Un nouveau système de comptage des volumes d'eaux usées provenant de Giez et de Valeyres-s/Montagny à la STAP a été installé à fin 2024 afin de pouvoir procéder, selon les résultats, à une adaptation de la participation financière de ces deux communes, actuellement basée sur le nombre équivalent d'habitants. Ce comptage semble donner satisfaction.

La STAP implique que le volume d'eau à traiter par la STEP d'Yverdon-les-Bains soit le plus faible, donc le moins dilué possible. Le projet de mise en séparatif et de changement de la conduite ESP Brinaz-Fiez-Pittet-ch. du Syndic-Froideville (PR665/23) réalisé en 2024 ainsi que les projets d'ores et déjà annoncés sont donc indispensables.

Le CAD a connu une extension réjouissante en 2024 et la CoGes félicite la bonne collaboration entre le mandataire (RE) et le service pour la réalisation des travaux.

Enfin, la mise en œuvre du préavis 656/22 « Crédit-cadre 2022-26 pour le renouvellement et la modernisation de l'éclairage public » a démontré des effets remarquables en 2024, puisque la consommation pour l'éclairage public a diminué de 45% par rapport à 2023, poursuivant la tendance amorcée depuis 2022.

Observation 4.1

Le fonds communal pour les énergies renouvelables et le développement durable a été très peu utilisé pour son volet « nature » - remplacement de haies de thuyas et lauriers par des espèces indigènes, en partie parce que le canton attribue également des subventions à cet effet. La CoGes recommande de réfléchir à de nouvelles mesures dans le volet « nature » hors du champ de subventionnement du canton.

Des réflexions sont en cours pour intégrer de nouvelles subventions, par exemple plantation d'arbres ou végétalisation de façades.

Observation 4.2

La mise en séparatif du réseau communal constitue une priorité reconnue par la Municipalité puisque les acteurs concernés s'accordent à dire que cet objectif a pris un retard considérable. La Commission recommande d'examiner et d'identifier les secteurs prioritaires, à savoir ceux où les plus grands effets peuvent être obtenus avec un minimum d'investissement, ainsi que les synergies possibles avec d'autres interventions.

Le service s'attache quotidiennement à identifier des zones propices à des améliorations rapides et peu coûteuses pour l'amélioration du séparatif. Certaines améliorations ne sont d'ailleurs pas soumises à l'approbation du Conseil en raison de leur faible coût. Elles seront bien évidemment communiquées lors des prochains Conseils. Quant aux travaux d'envergure, les étapes de mise en séparatif 1a et 1b récemment validées par le Conseil Communal, couplées aux imminents travaux de la traversée des Tuileries auront un effet significatif sur la quantité d'eau parasitaire.

Vœu 4.1

La STAP ayant terminé sa phase de rodage, il est recommandé que le cahier des charges du nouveau responsable soit rapidement mis à jour.

Le cahier des charges du responsable de la STAP a fait l'objet d'une convention entre l'AIERG et la Commune qui a été validée en octobre 2024.

Vœu 4.2

La partie « analyse du réseau » en vue de son assainissement est reprise avec une grande systématique par le responsable du réseau. La CoGes espère que ces données sont stockées sous une forme pérenne, soit une numérisation standard et facile d'usage.

Les données récoltées sur le terrain sont systématiquement intégrées en base de données par le responsable.

Vœu 4.3

La visite des puits d'Onnens n'ayant pas pu se faire lors de la visite des domaines du 26 avril et au vu de l'importance des projets futurs concernant l'approvisionnement en eau à Grandson, une visite de ces installations et des sources de Novalles pourrait être organisée à l'occasion à l'intention des membres du Conseil communal.

La Municipalité organisera une visite des Puits d'Onnens en semaine dans le courant 2025.

5. Bâtiments et gérances : Mme Evelyne Perrinjaquet, Mme Chantal Testuz-Reymond et M. Antonio Vialatte

La Commission de gestion remercie les personnes présentes. M. Vialatte précise qu'il est présent pour la première partie de l'audition concernant les aspects RH, notamment la réorganisation du service, mais la partie concernant les projets du dicastère sera traitée, hors de sa présence, par la responsable du dicastère et la cheffe de service.

Le sujet principal a été de comprendre les axes principaux de la réorganisation et surtout de l'effet sur le personnel du service. Il était important de savoir quelles modifications avaient pu être apportées par la nouvelle cheffe de service et son adjoint et estimer si le climat de travail s'était amélioré

La Cheffe de service, engagée depuis mai 2024 avec son adjoint depuis juin 2024, donne l'impression d'avoir bien pris ses marques dans ses nouvelles fonctions. Sa première tâche a été de faire un état des lieux des besoins et des ressources. Le but était d'organiser le cahier des charges de son adjoint afin que les rôles respectifs soient clairs pour eux, pour le personnel et aussi pour la Municipalité et les autres dicastères.

Ce service est en lien avec de multiples partenaires - comme l'ASIGE, la FAdEGE, le SDIS, mais aussi les locataires résidents ou ponctuels (gestion des salles) et demande beaucoup de disponibilité et de clarté.

La dotation d'un adjoint est un précieux atout pour la bonne marche du service. Les rôles se répartissent comme suit : l'adjoint est en charge de l'organisation du service de conciergerie et assure le soutien opérationnel aux équipes. Le rôle de la Cheffe de service est la conduite du service sur les aspects RH, stratégie, finances et gestion du patrimoine ainsi que le suivi des grands projets.

La confiance rétablie et la collaboration entre collègues se déroule dans un climat positif : tant le Syndic que la Municipale se félicitent des choix effectués.

La réfection des toitures de Borné Nau-B et C a été le projet principal réalisé en 2024. Plusieurs autres projets sont en cours, comme l'étude sur l'assainissement des bâtiments, la réfection sur la requalification de la cour du collège du Jura, dorénavant utilisée par les classes primaires, mais aussi la reprise du projet de rénovation de l'Hôtel-de-Ville.

Les questions transversales ayant trait à la responsabilité des achats et des factures montrent une bonne connaissance du processus, des limites et des responsabilités. Quant à l'implication dans le PECC, les actions sont connues et la collaboration avec le dicastère pilote se déroule à pleine satisfaction.

Observation 5.1

L'outil EpiQr utilisé dans l'analyse des bâtiments n'intègre pas la question de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR). La CoGes encourage toute réflexion et solution pour améliorer cet aspect et garantir le respect de la LHand.

Le logiciel EpiQr n'est pas prévu pour évaluer la conformité fonctionnelle des ouvrages en matière d'accessibilité mais a pour objectif de diagnostiquer la vétusté des éléments de construction (toiture, installations techniques, fenêtres, etc.).

Le cas échéant et conformément à l'article 3a de la LHand, le service veillera à intégrer les exigences d'accessibilité PMR lors des projets de transformation, d'assainissement ou de rénovation des bâtiments publics – notamment l'Hôtel de Ville.

Ces interventions seront menées en conformité avec la législation en vigueur, notamment l'article 96 du règlement vaudois d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (RLATC), qui impose l'intégration de mesures d'accessibilité lorsque cela est techniquement et financièrement raisonnable.

Vœu 5.1

La Commission s'est concentrée sur la nouvelle organisation du dicastère proposée par la Cheffe de service. Le rôle de la Municipale responsable du dicastère dans la stratégie a été peu perceptible. La CoGes souhaite que ce rôle soit précisé afin d'assurer l'adéquation entre l'organisation du service et les enjeux.

Lors de l'engagement de la Cheffe de service et de son adjoint, leurs tâches et responsabilités respectives ont été définies par la hiérarchie. Par la suite, les nouvelles propositions d'organisation au sein du service et les ressources nécessaires pour ce faire ont été analysées et discutées ensemble avant d'être validées et appliquées. Le service fonctionne sur le principe de la collaboration.

Vœu 5.2

La CoGes a entendu le souhait de formation en matière de bail à loyer de la Cheffe de service, ce qui serait un acquis judicieux. Elle se demande si ce souhait s'inscrit dans la réflexion concernant l'externalisation de la gestion des baux, qui avait été évoquée par la CoGes 2024.

Déjà au bénéfice d'une expérience solide dans le domaine de la gérance, la Cheffe de service souhaite aujourd'hui suivre une formation qui lui permettra d'asseoir ses connaissances pour les éventuels cas spécifiques ou litigieux. La formation souhaitée a d'ores et déjà été identifiée mais n'a pas pu être suivie en 2024 pour des raisons de calendrier.

Cette formation sera effectivement une partie de la réponse du service au vœu 5.1 du rapport 2023 de la CoGes (pour mémoire : « A la lecture des missions du dicastère, la CoGes a questionné la Municipale sur l'opportunité d'une réflexion d'externalisation de la gestion des baux à loyer gérés par la Commune. Ce domaine est en effet très spécialisé, formaliste et jalonné de chausse-trappes. Elle invite la Municipalité à entamer une réflexion en ce sens afin de se positionner à futur »), qui l'étayera en 2025 avec une analyse chiffrée sur le rapport coût/bénéfice d'une externalisation.

Remarque 5.1

Même rétrospectivement, la responsable du dicastère estime avoir agi en toute confiance avec le précédent chef de service. Estimant que ce dernier avait donné davantage satisfaction que son prédécesseur, elle n'a pas pris la mesure des dysfonctionnements affectant la bonne marche du service. La CoGes regrette que les signaux d'alerte n'aient pas conduit à une prise de conscience plus marquée.

6. Ecoles et sécurité : M. Francesco Di Franco et M. Didier Mast

La Commission de gestion remercie le dicastère pour les éléments fournis dans le rapport de gestion de la Municipalité. Ce dicastère étant caractérisé par des tâches essentiellement réalisées dans le cadre de diverses entités intercommunales, le champ purement communal en principe dévolu à l'examen de la CoGes est limité.

La CoGes s'est intéressée aux questions de sécurité aux abords des écoles, aux incivilités (notamment aux délits de fuite) ainsi qu'à l'utilisation et aux résultats de la caméra de comptage routier.

La diminution du nombre de macarons de parking et l'impact de l'achat du parking Jean-Lecomte ont également été abordés.

Elle s'est aussi intéressée aux éventuelles conséquences des retards dans la construction du complexe scolaire de Champagne ainsi que l'évolution des prévisions scolaires (mise en œuvre de la Vision 2035 de l'ASIGE - RAEDGE).

Les questions concernant les limites, le contrôle et le processus de gestion des dépenses courantes ont été traitées, de même l'implication du dicastère dans la mise en œuvre du PECC.

Observation 6.1

Le fonctionnement et la finesse des comptages de circulation sur le chemin du Lac, chemin de Bellerive et le Bas-Grandsonnet grâce à l'achat de la caméra de comptage ont été expliqués en détail. La commission souhaite que ces résultats soient présentés et discutés avec la commission de sécurité pour susciter d'éventuelles propositions de mesures.

Les comptages ont été faits principalement à la demande du service de l'Urbanisme, hormis au bord du lac. En effet, pour ce point, la Police administrative a fait des comptages pour avoir des éléments d'étude et de réponse à la motion dit Trolliet « Modération du trafic sur une portion du cheminement entre la Brinaz et l'Arnon ». Par la suite, ce dossier a également été repris par le service de l'Urbanisme. Et si ces résultats devraient être présentés, ils le seront, mais avant tout à la Commission nommée pour traiter la motion.

Observation 6.2

Comme indiqué en conclusion par le Municipal, tout semble rouler parfaitement dans le dicastère. Il est toutefois regrettable que certains éléments - même s'ils relèvent d'une tâche déléguée à une structure intercommunale - ne soient pas mieux communiqués pour comprendre ce qui impacte directement Grandson, tant sur le plan de l'organisation, des transports ou des finances. L'engagement du Municipal pour porter les intérêts de Grandson dans ces délégations et comprendre son implication, serait ainsi plus perceptible.

Le Municipal en charge prend acte de cette demande. Cependant, il appartient aux délégués des diverses associations intercommunales de communiquer au Conseil Communal, ce qui est régulièrement fait.

Observation 6.3

Le Dicastère Ecoles et sécurité est invité à établir un suivi des actions du PECC relevant de sa compétence (PECC, annexe 4, ch. 16).

Pour la Police administrative et en concertation avec le service de l'Urbanisme, diverses actions ont été entreprises :

- Mise à jour de la signalétique et nouveau marquage au sol : CHF 8'000.-.
- D'autres demandes de la Police administrative sont en cours de validation (route de Fiez de 50 à 30 km/h et chemin de Coudrex de 50 à 30 km/h + zone de rencontre).

Concernant les écoles, le dicastère ne peut intervenir sur le fonctionnement de l'établissement scolaire et donc, seul le service des Bâtiments, voire la voirie, peuvent entreprendre une action PECC.

Vœu 6.1

La question concernant la sécurité lors de la dépose et la reprise des enfants reste toujours actuelle. Apparemment, même si la loi sur la circulation routière autorise l'arrêt en chaussée si le conducteur/trice reste au volant ne donne pas beaucoup de possibilité d'intervention, des mesures de sensibilisation régulières, à l'image de l'opération « bûches de Noël » - pourraient être répétées à intervalles réguliers, si possible sous une forme amusante plutôt que punitive.

La Police administrative et son Municipal ne souhaite pas entreprendre d'autre action « amusante ». L'expérience démontre que malheureusement, quand la Police administrative « lève le pied », les automobilistes, motards et cyclistes ne se conforment pas toujours aux règles et lois sur la circulation et le stationnement.

Vœu 6.2

La CoGes se réjouit du bon développement de la bibliothèque. D'autres moyens pourraient être investigués pour faire mieux connaître les différentes animations proposées, comme Bocansemble qui pourrait créer un club de passionné.es de lecture en collaboration avec la bibliothèque.

Le Municipal en charge en prend note et verra dans quelle mesure il est possible de développer les activités de la bibliothèque. Notons que diverses animations sont déjà proposées, y compris avec Bocansemble.

Remarque 6.1

Par rapport aux heures fournies par le Municipal (tableau des vacations, p. 14), la Commission recommande de mieux différencier les tâches intercommunales des tâches communales et de détailler davantage le travail communal opérationnel effectué par le Municipal, p.ex. remplacement des ASP hors des heures ou en cas d'absence.

7. Travaux et environnement : M. Nicolas Perrin et M. Laurent Thiémar

La Commission de gestion remercie le Municipal du dicastère et le Chef de service pour leur disponibilité à nos questions et leur transparence.

Un des points hors rapport a été l'absence pendant trois mois de M. Duvoisin, adjoint, ce qui a mis en évidence la charge de ses missions, notamment en raison de la garantie du service de piquet pour ce dicastère et le dicastère Réseaux et énergies.

Un des thèmes d'investigation de la CoGes a porté sur l'introduction du nouveau sac pour la récolte du plastique avec l'entreprise LEO ainsi que son incidence sur la récolte principale des déchets ménagers. Cela a permis de mieux connaître les différentes filières actuellement sollicitées après le tri des déchets plastiques par RC-Plast sur le site de La Poissine. Une visite sur site a permis de comprendre le travail de tri effectué par RC-Plast nécessaire au recyclage des bouteilles de boisson en PET. Le projet LEO se déroule pour l'instant avec de très petits volumes, mais sur le même schéma de traitement, avec une difficulté supplémentaire lié à la multitude des divers composants plastiques et des divers volumes et formats traités. Pour l'instant, les plastiques récoltés sont recyclés à 60% dans diverses filières, en majorité dans les pays voisins, le 40% restant étant utilisé pour la production de chaleur via Tridel. A l'horizon 2030, l'obligation pour tout contenant plastique sur le territoire de l'Union européenne d'être composé à 30% au minimum de plastiques recyclés va multiplier l'intérêt des industries pour ces matériaux. C'est dans cette optique que RC-Plast - Cand-Landi SA et divers partenaires, développe le projet d'une usine de production de billes en plastique recyclé. Le tri LEO est la première étape du développement de cette future activité, permettant l'affinage des processus.

Le service a fait part de réflexions en cours pour améliorer la gestion des pics de fréquentation de la déchetterie, notamment sur la plate-forme. La CoGes se réjouit que ce soit un point d'attention du dicastère.

Les autres aspects traités par la CoGes ont été le jardin communautaire, le nettoyage des ruelles non accessibles à la balayeuse, de manière plus générale l'accroissement de déchets sauvages et la présence de poubelles en suffisance le long du chemin du Lac en période de beau temps et de forte fréquentation.

A la question transversale du contrôle des factures, la procédure semble connue et bien maîtrisée, ainsi que les seuils de compétence à chaque niveau. Le Chef de service contrôle quelque 2'000 factures par année, dont trois quarts estimés pour ce service, le reste pour le dicastère Réseaux et énergies.

Quant au PECC dont le pilotage et le contrôle est de la responsabilité du Municipal, la méthode de travail a été présentée en détail. N. Perrin compile au fur et à mesure les actions réalisées par les différents dicastères et annoncées lors des séances de Municipalité. Il rencontre 2 fois par année le mandataire et un rapport annuel est envoyé au canton. A ce jour, les retours ont toujours été positifs avec félicitations du canton. La collaboration avec les autres dicastères est excellente, mais de degrés divers selon la mission des dicastères.

Observation 7.1

La CoGes recommande le suivi de l'évolution globale des déchets éliminés via LEO et STRID après tri, tant en volume qu'en économie de coûts. Si ces économies sont confirmées, elle recommande une adaptation rapide de la taxe forfaitaire.

Il est bien dans l'intention du service de procéder à un tel suivi, et d'adapter la taxe forfaitaire le cas échéant. Il faut cependant relever que nous sommes soumis à certaines obligations légales : selon la loi cantonale sur la gestion des déchets (LGD art.30), le coût de l'élimination des déchets urbains doit être entièrement financé par des taxes (et au minimum à hauteur de 40% par des taxes proportionnelles, type taxe au sac). Ce n'est que si le montant des taxes dépasse le coût de l'élimination que nous serons autorisés à diminuer la taxe forfaitaire.

Vœu 7.1

Pour le PECC, une différence d'appréciation est relevée concernant l'implication du dicastère Urbanisme et mobilité, qualifiée de forte par le responsable du PECC alors que ce même dicastère a estimé n'être pas suffisamment consulté et informé de la mise en œuvre du PECC.

La Commission invite le dicastère à s'assurer de la bonne intégration de tous les dicastères.

Le Municipal en charge du PECC est un peu surpris par ce vœu. Selon son souvenir, il a effectivement relevé une bonne collaboration avec tous les dicastères, sans en mentionner un en particulier. Ce qui a été noté, c'est un lien direct et important avec le service de l'Urbanisme via le poste de Joanne Tissot (déléguée à la durabilité) partagé entre les deux services. Pour ce qui est des objectifs du PECC, la liste des actions proposées a été établie, pour chaque dicastère, lors de discussions menées avec les municipaux en charge et leur chef de service. Il est vrai que, le Chef de service de l'Urbanisme ayant clairement manifesté à ce stade sa crainte du surplus de travail que pourrait engendrer le PECC, nous avons évité de trop le solliciter durant la phase de mise en œuvre.

Vœu 7.2

La commission a pris note de la technique de réfection du chemin du Coudrex qui a permis l'utilisation complète de l'ancien revêtement par broyage, économisant ainsi plusieurs m³ de matériaux. Elle recommande de poursuivre l'application de cette technique partout où cela est possible.

C'est bien là notre intention, partout où ce sera faisable.

Remarque 7.1

Comme souvent, la CoGes rappelle le souhait d'un passage régulier du service de nettoyage de la voirie dans les passages de la commune non accessible à la balayeuse.

Visite des domaines – 26 avril 2025

Dans le cadre de son mandat, la Commission de gestion a eu l'occasion d'aller sur le terrain pour examiner certains aspects de la gestion 2024 ou des travaux réalisés avec son soutien ou sur ses propriétés. Il aurait été intéressant de visiter les travaux concernant les améliorations structurelles aux alpages de La Grandsonnaz, mais la date de fin avril ne garantissait pas l'accès pour une visite des travaux réalisés en 2024.

La Municipalité et la Secrétaire municipale adjointe ont contribué au bon déroulement des visites suivantes.

- Visite du stand de tir de l'Arnon
- Visite du chantier de renaturation de l'Arnon.

Ces visites ont été complétées par la visite l'après-midi du 8 mai (jour ouvrable) de RC-Plast en charge du tri des déchets PET boissons et déchets plastiques des sacs LEO (compte-rendu dans dicastère 7).

Pour le stand de tir de L'Arnon, la visite a été conduite par M. Olivier Reymond, Municipal en charge des sociétés, mais aussi membre du Comité de la société. Le Conseil communal avait approuvé le 29.2.2024 un crédit d'investissement de CHF 59'300.- pour moderniser le système des six cibles qui demandaient plus de main d'œuvre dans le comptage et la gestion des tireurs. La visite a permis de constater que la Société est active avec des entraînements hebdomadaires et certains samedis (nombre d'heures de tir limité). Le système est bien plus rapide au niveau des enregistrements des points et permet un meilleur encadrement des jeunes tireurs.

Après la visite à l'intérieur du stand, la commission, accompagnée de membres de la commission des Finances et de cinq membres de la Municipalité, s'est rendue vers l'installation des cibles et a pu voir le fonctionnement de cette installation de près. Ainsi, la CoGes a pu se rendre compte de l'usage conforme au préavis du crédit sollicité et de son utilité dans l'exercice de cette activité, à cheval entre le loisir civil et l'obligation militaire.

Les cibles étant sur la rive droite de l'Arnon, à proximité immédiate du secteur qui a fait l'objet d'un nouveau tronçon de renaturation par le canton (Direction générale de l'environnement - secteur Eaux), il était naturel (qui dit mieux !) d'aller se rendre compte sur place des travaux réalisés. Ceux-ci ne se trouvent pas dans le périmètre du territoire communal, puisque l'Arnon se trouve dans ce secteur entre les communes de Fiez et de Giez, mais ils se sont déroulés en partie sur une parcelle propriété de Grandson, qui est le bois des Râpes, sur le territoire de Giez.

Ainsi, c'est un tronçon de 650 m de longueur (entre le pont de Péroset et le pont pour agriculteurs et forestiers en direction du Moulin de Novalles) qui a été élargi, passant de 7 à 25 m. Les digues du lit de la rivière ont été supprimées pour redonner une dynamique de cours d'eau vivant, avec un environnement plus favorable à la truite lacustre, espèce fortement menacée ainsi que le crapaud sonneur à ventre jaune, espèce très rare en Suisse et très fragilisée pour lequel cinq petits bassins à têtards ont été créés. Le défrichement nécessaire aux travaux a été entièrement compensé par des plantations, surtout en aulnes de type alluvial qui ont eux aussi beaucoup régressé au cours des corrections des cours d'eau des décennies précédentes.

La météo printanière idéale, les explications fournies par Mme Nathalie Gigandet, suivies de la partie conviviale qui s'est tenue au Restaurant du Commerce, ont permis aux personnes présentes d'apprécier ces moments partagés de découvertes.

Conclusion

Au cours des auditions et des échanges concernant des demandes de documents et des questions complémentaires, la Commission de gestion relève l'excellent climat de collaboration entre la Municipalité et ses responsables techniques, comme au sein de la commission elle-même, ce qui a facilité les travaux d'examen portant sur l'exercice 2024.

Elle peut ainsi confirmer que la gestion des tâches quotidiennes et des services fournis à la population se font avec engagement, sérieux et bonne volonté. La coopération interservices est dynamique et constitue un précieux atout pour l'entraide, ce qui est particulièrement important pour une commune de taille moyenne comme Grandson.

Les turbulences récentes démontrent toute l'attention que les responsables de dicastère et des ressources humaines doivent porter pour exprimer au personnel l'appréciation des tâches effectuées quelles qu'elles soient, encourager la polyvalence et la formation continue.

Un climat de travail collaboratif est un bien précieux et la révision du règlement du personnel communal achevée en 2024, contribue aussi à favoriser la cohésion en offrant de bonnes conditions de travail.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion recommande de prendre la décision suivante :

vu le rapport de gestion de la Municipalité portant sur l'exercice 2024
entendu les observations du rapport de la Commission de gestion
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
décide

Article 1 : d'adopter la gestion de l'année 2024

Article 2 : de donner décharge à la Municipalité de sa gestion de l'année 2024

Christine Leu Métille

Présidente et rapportrice

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

Antonio Vialatte

Eric Beauverd

